

Ecole

Nom :	Université de Liège - Faculté des Sciences Appliquées
Sigle :	ULiège
Type :	Public
Sites de l'école :	Liège

Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2019/09-03

Objet de la demande d'accréditation

RAD (Renouvellement de l'admission par l'Etat de diplômes d'établissements étrangers)

Diplôme de Master : ingénieur civil architecte
Diplôme de Master : ingénieur civil biomédical
Diplôme de Master : ingénieur civil des constructions
Diplôme de Master : ingénieur civil des mines et géologue
Diplôme de Master : ingénieur civil en aérospatiale
Diplôme de Master : ingénieur civil en chimie et science des matériaux
Diplôme de Master : ingénieur civil mécanicien

NAD (Première admission par l'Etat de diplômes d'établissements étrangers)

Diplôme de Master : ingénieur civil en génie de l'énergie

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1, L642-7 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par Université de Liège - Faculté des Sciences Appliquées ;
- Vu le rapport établi par Fabrice LOSSON (membre de la CTI, rapporteur principal), Jean-Louis ALLARD (membre de la CTI, corapporteur), Christelle GRESS (experte), Catherine MABRU (experte), Luc GIRARD (expert), Robert JACQMIN (expert), Claude-Gilles DUSSAP (expert), Paulo Aloisio EDMOND REIS DA SILVA AUGUSTO (expert international), Gautier MAURICE (expert élève), présenté en assemblée plénière de la CTI le 9-10 septembre 2025 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'admission par l'Etat	Voie de formation	A compter de l'année civile	Jusqu'à la fin de l'année civile	Durée d'accréditation
Master ingénieur civil Mécanicien, sur le site de Liège	Formation initiale sous statut d'étudiant	2026	2031	maximale
Master ingénieur civil en Chimie et science des matériaux, sur le site de Liège	Formation initiale sous statut d'étudiant	2026	2031	maximale
Master ingénieur civil en Aérospatiale, sur le site de Liège	Formation initiale sous statut d'étudiant	2026	2031	maximale
Master ingénieur civil des Mines et géologue, sur le site de Liège	Formation initiale sous statut d'étudiant	2026	2031	maximale
Master ingénieur civil des Constructions, sur le site de Liège	Formation initiale sous statut d'étudiant	2026	2031	maximale
Master ingénieur civil Biomédical, sur le site de Liège	Formation initiale sous statut d'étudiant	2026	2031	maximale
Master ingénieur civil Architecte, sur le site de Liège	Formation initiale sous statut d'étudiant	2026	2031	maximale
Première demande d'admission par l'Etat	Voie de formation	A compter de l'année civile	Jusqu'à la fin de l'année civile	Durée d'accréditation
Master ingénieur civil en génie de l'énergie, sur le site de Liège	Formation initiale sous statut d'étudiant	2026	2031	maximale

L'école établira **un tableau de suivi des recommandations** (selon le modèle fourni sur le site de la CTI). Ce document est à transmettre au plus tard le **15 décembre 2028**, exclusivement sous format de fichier numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI (greffe-cti@education.gouv.fr).

Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :

Pour la Faculté :

- Opérationnaliser pleinement le système qualité de la FSA afin d'en faire un réel outil de pilotage stratégique : finaliser la cartographie globale et la description des processus ; procéder à la mise en place d'indicateurs suivis régulièrement par la direction ;
- Finaliser la mise en place de la démarche compétences en l'arrimant pleinement aux matrices KLO existantes et aux évaluations des travaux des élèves ;
- Améliorer encore les taux de réponses aux enquêtes PostMaster en impliquant notamment de façon plus étroite les équipes enseignantes de chacune des formations ;
- Relancer l'Advisory Board Facultaire et en faire une instance de poids afin de prendre en compte les retours des entreprises partenaires dans les instances formellement décisionnaires de l'université et de la FSA ;
- Privilégier une fréquence annuelle des Advisory Boards ou a minima s'assurer d'une large représentation et de l'assiduité des entreprises partenaires pertinentes ;
- Poursuivre le décloisonnement entre les masters en favorisant le partage formel de bonnes pratiques.

Pour les masters Mécanicien, Chimie et science des matériaux, Aérospatiale, Mines et Géologue, Constructions et Génie de l'énergie

- Mettre en avant de façon plus formalisée, au sein des enseignements de la filière, les opportunités des démarches entrepreneuriales et d'innovation afin de faire le lien avec l'écosystème favorable offert par la FSA et l'université de Liège.

Pour les masters Mécanicien, Aérospatiale, Biomédical, Constructions et Génie de l'énergie

- Intensifier le poids des thématiques liées aux enjeux de Responsabilité Sociale, Sociétale et Environnementale au sein des enseignements de la filière.

Pour les masters Constructions et Architecte

- Surveiller les effectifs de la finalité UEE et statuer sur sa pérennité si nécessaire.

Pour le master Mines et Géologue

- Suivre formellement la part de TFE en entreprises et poursuivre l'ouverture vers celles-ci.

Avis pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, aux diplômes suivants:

Intitulé du diplôme	A compter de l'année civile	Jusqu'à la fin de l'année civile
Master ingénieur civil Mécanicien – Master of Science (MSc) in Mechanical Engineering	2026	2031
Master ingénieur civil en Chimie et science des matériaux – Master of Science (MSc) in Chemicals and Materials	2026	2031
Master ingénieur civil en Aérospatiale – Master of Science (MSc) in Aerospace Engineering	2026	2031
Master ingénieur civil des Mines et géologue - Master of Science (MSc) in Geological and Mining Engineering	2026	2031
Master ingénieur civil des Constructions – Master of Science (MSc) in Civil Engineering	2026	2031
Master ingénieur civil Biomédical – Master of Science (MSc) in Biomedical Engineering	2026	2031
Master ingénieur civil Architecte – Master of Science (MSc) in Architectural Engineering	2026	2031

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 09 septembre 2025

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 14 octobre 2025

La Présidente
Claire PEYRATOUT

